

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.*

<b>Course de Côte</b>	
Asa organisatrice :	<b>ASA Luronne</b>
Nom :	<b>43<sup>ème</sup> Course de côte du Mont de Fourche</b>
Date :	<b>1<sup>er</sup> et 2 août 2026</b>
Niveau d'inscription ( <i>Régional, National, Inter.</i> ) :	<b>Régionale</b>
Eligibilité :	<b>Coupe de France de la Montagne 2026 coefficient 2 Challenges de la Ligue du sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2026 Challenges VED, STPI SOREVI et ASA Luronne 2026</b>
Participation étrangère autorisée ?	<b>Non</b>
Visa Ligue (date et numéro) :	<b>54 du 29/04/26</b>
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	<b>375 du 29/04/26</b>
<i>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</i>	
Nom :	<b>Patrick CHOLLEY</b>
Téléphone :	<b>07 70 26 24 41</b>
Mail :	<b>patrickcholley@orange.fr</b>
<b>Organisateur technique</b>	
Nom :	<b>ASA Luronne</b>
Adresse :	<b>1 rue du Général LECLERC – 70000 NAVENNE</b>
Téléphone :	<b>03 84 75 78 42</b>
Mail :	<b>asa.luronne@orange.fr</b>

**VISA**  
LIGUE B.F.C.04  
n° 54-375  
du 29/04/26

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P. OFFICIELS

#### Compétition Régionale

Fonction	Prénom/Nom	N° licence
Président du Collège Commissaires Sportifs	Claude CONDAMIN	122813/0314
Commissaires Sportifs	François BRESSON	47951/0409
	Jean Pierre SIMON	2746/0409
Directeur de Course	Thierry COURANT	16140/0409
Directeur de Course Adjoint	Daniel BLANQUIN	1941/0308
Commissaire Technique Responsable	Michel PETETIN	217737/0409
Commissaires Techniques Adjoints	Serge BULLIER	19678/0409
	Jean François GERARD	136207/0408
	Denis DERCHÉ	33547/0314
Médecin	Eliane BRETL	348380/0409
Chargé de la mise en place des moyens	Patrick CHOLLEY	9465/0409
Chargés des relations avec les concurrents	Monique FRANCE	29181/0409
Chargé de presse	Alexandre CHAMAGNE	157520/0409
Chargé des Commissaires de route	Séverine HERBET	242748/0409
Chronométreurs	Jean-Paul DURAND	27683/0503
	Sabine JEDREK	317059/0409
Classement	Jean-Paul DURAND	27683/0503
Speaker	Stéphane GRILLOT	188726/0409

### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements ( <i>date &amp; heure</i> )	Mardi 28 juillet 2026 à 24 heures
Publication de la liste des engagés ( <i>date &amp; heure</i> )	Jeudi 30 juillet 2026 à 24 heures
Vérifications administratives ( <i>lieu, date &amp; heure</i> )	Samedi 1 <sup>er</sup> août 2026 de 14 heures 30 à 19 heures *
Vérifications techniques ( <i>lieu, date &amp; heure</i> )	Samedi 1 <sup>er</sup> août 2026 de 14 heures 45 à 19 heures 15*
*Pour les pilotes qui en font la demande, possibilité des vérifications le dimanche 2 août 2026 de 7 heures à 8 heures au même endroit.	
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais ( <i>date &amp; heure</i> )	Dimanche 2 août 2026 à 8 heures 15
Briefing des commissaires ( <i>date &amp; heure</i> )	Dimanche 2 août 2026 à 7 heures 15
Essais non chronométrés ( <i>date &amp; heure</i> )	Dimanche 2 août 2026 de 8 heures 20 à 10 heures
Essais chronométrés ( <i>date &amp; heure</i> )	Dimanche 2 août 2026 de 10 heures 10 à 12 heures
Briefing des pilotes	Ecrit et distribué aux vérifications administratives
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course ( <i>date &amp; heure</i> )	Dimanche 2 août 2026 à 12 heures 45
1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs ( <i>date &amp; heure</i> )	Samedi 1 <sup>er</sup> août 2026 à 19 heures

<b>Course</b>	
1 <sup>ère</sup> montée	à partir de 13 heures
2 <sup>ème</sup> montée	à partir de 15 heures
3 <sup>ème</sup> montée	à partir de 16 heures 30
Affichage des résultats provisoires	après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Remise des prix (date & heure)	<b>Dimanche 2 août 2026 à 20 heures</b>
Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix : (lieu, date & heure)	<b>Dimanche 2 août 2026 à 20 heures au restaurant LE PAS SAINT JEAN à CORRAVILLERS</b>

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives : **le samedi 1<sup>er</sup> août 2026 de 14 heures 30 à 19 heures, place de la Mairie à CORRAVILLERS.**

Vérifications techniques : **le samedi 1<sup>er</sup> août 2026 de 14 heures 45 à 19 heures 15, place de la Mairie à CORRAVILLERS.**

Pour les pilotes qui en font la demande, possibilité des vérifications : **le dimanche 2 août 2026 de 7 heures à 8 heures au même endroit.**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : **FORD RPA AUTOMOBILES**

Adresse : **Avenue du Breuchin – 70300 FOIRDECONCHE**

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 2 août 2026 à 8 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 2 août 2026 à 8 heures.

Pesage des voitures, libre pendant les vérifications techniques le samedi 1<sup>er</sup> août 2026

Lieu : parc concurrents.

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

**1.5.1** Tout concurrent dont l'attitude dans le cadre de la compétition, tant au cours de la compétition elle-même, que lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes (notamment tricherie, détournement d'objets, etc.) ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être disqualifié de la compétition après examen par le Collège des Commissaires Sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA. Tout concurrent est responsable des agissements de son équipe et de ses accompagnateurs.

**1.5.2** Pour assurer la survie de l'épreuve, les organisateurs sont astreints à appliquer la décision suivante : le départ sera refusé à tout concurrent (et sans remboursement de l'engagement) qui aura fait l'objet pendant les 15 jours qui précèdent l'épreuve, d'une infraction au code de la route sur le parcours de la course de côte.

**1.5.3** Les concurrents devront se soumettre aux ordres du Chef de Parc.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Mr Patrick CHOLLEY**  
**17, Rue de la Combeauté**  
**70220 FOUGEROLLES ST VALBERT**  
**Mail : [patrickcholley@orange.fr](mailto:patrickcholley@orange.fr)**

jusqu'au mardi 28 juillet 2026 à 24 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 370 €, réduits à 185 € (160 € membre ASA, 170 pour les VHC), pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

5 € par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année. Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

**Le nombre des voitures admises est fixé à 150 (VHC compris)**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

### 4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

### 4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité optionnelle éventuellement indiqué dans l'additif.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La 43<sup>ème</sup> course de côte du Mont de Fourche a le parcours suivant le plan joint.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ sur la RD6, 300 m après la sortie de CORRAVILLERS, PR 66,800 en direction de RUPT-SUR-MOSELLE  
Arrivée sur la RD6, au carrefour avec la VC à gauche en direction de la Rosière, PR 68,800.

Pente moyenne 6 %

Longueur du parcours 2000 m

Modalités de retour au départ : après chaque montée, à la demande de la direction de course dans l'ordre décroissant des numéros par la RD6.

Parc de départ : entre le restaurant LE PAS SAINT JEAN à CORRAVILLERS, et la ligne de départ sur la RD6.

Parc d'arrivée : 200 m après la ligne d'arrivée et le Col du Mont de Fourche sur la RD6.

### 6.2P. ROUTE DE COURSE

300 m après la sortie de CORRAVILLERS, PR 66,800 en direction de RUPT-SUR-MOSELLE.

### 6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : RD6 avant la ligne de départ. Les conducteurs devront se ranger en file de départ sur la droite de la route avant le départ, au plus tard 10 mn avant l'heure de départ. Le conducteur qui ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de la manche.

### 6.4P. SIGNALISATION

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

### 6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à proximité du départ, dans CORRAVILLERS dans les endroits prévus à cet effet : l'utilisation de la demi-chaussée droite depuis le pont jusqu'à la route du Petit Corravillers est autorisé.

Les parcs concurrents seront accessibles dès l'ouverture des contrôles (sauf la demi-chaussée droite qui sera accessible uniquement à partir du dimanche matin 7 heures).

Les remorques devront être garées sur le parc prévu à cet effet.

### 6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la RD6 à hauteur de la ligne de départ.

### 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Place de la Mairie à CORRAVILLERS.
- pendant les essais et la course au parc départ et au podium de départ.

- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

- Lieu des vérifications, le samedi 1<sup>er</sup> août 2026 de 14 heures 30 à 19 heures
- Au départ, le dimanche 2 août 2026 de 7 heures à 20 heures

Téléphone permanence n° : 06 32 79 61 61

Centre de secours le plus proche :

Lieu : FAUCOGNEY Téléphone n° 18

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing écrit) sera distribuée aux vérifications administratives.

Une conférence aux commissaires aura lieu, Place de la Mairie à CORRAVILLERS, le dimanche 2 août 2026 à 7 heures 30 : la présence de tous les commissaires est obligatoire.

#### **7.3P. COURSE**

*Voir Règlement Standard des Courses de Côte.*

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

### **ARTICLE 8P. PENALITES**

*Voir Règlement Standard des Courses de Côte.*

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Les classements suivants seront établis :

- Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des 3 montées.
- Il sera établi :
  - un classement général pour les voitures de Sport (série A)
  - un classement général pour les voitures de production (série B)
  - un classement pour chacun des groupes énumérés à l'article 4 du règlement particulier de la compétition (série A et B confondues)
  - un classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4 du règlement particulier de la compétition (série A et B confondues)

## ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces

SCRATCH séries A & B		GROUPE			CLASSE			DAME	
1 <sup>er</sup>	300 €	1 <sup>er</sup>	100 €	si au moins 5 partants	1 <sup>er</sup>	180 €	80 € si moins de 3 partants	1 <sup>ere</sup>	100 €
2 <sup>ème</sup>	220 €	2 <sup>ème</sup>	80 €	si au moins 9 partants	2 <sup>ème</sup>	130 €	si au moins 5 partants		
3 <sup>ème</sup>	160 €	3 <sup>ème</sup>	50 €	si au moins 15 partants	3 <sup>ème</sup>	90 €	si au moins 7 partants		
					4 <sup>ème</sup>	60 €	si au moins 10 partants		
					5 <sup>ème</sup>	40 €	si au moins 12 partants		

Les coupes seront distribuées au minimum de la façon suivante :

- Scratch : 1 coupe aux 5 premiers (séries A & B)
- Groupe : 1 coupe par tranche de 3 partants
- Classe : 1 coupe par tranche de 3 partants
- Féminines : 1 bouquet aux 5 premières

**VHC** : des produits régionaux seront remis à tous les participants à l'épreuve. Il ne sera pas distribué de prix en numéraire.

Plusieurs commissaires seront récompensés.

Les prix en espèces sont cumulables.

La remise des prix se déroulera le dimanche 2 août 2026 à 20 Heures au restaurant Le Pas Saint Jean.

**43<sup>ème</sup> Course de côte du Mont de Fourche**  
**1<sup>er</sup> & 2 août 2026**  
**Plan de Masse**

